

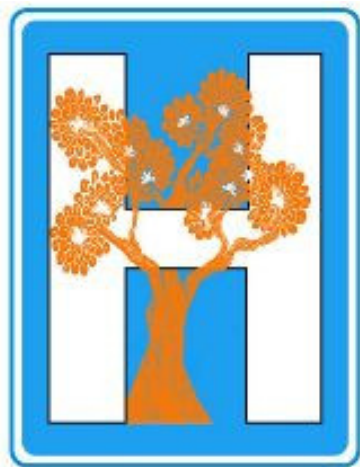
## Accès aux soins pour toutes et tous

Il ne doit plus y avoir d'obstacle financier aux soins, c'est pourquoi il faut :

- Une protection sociale solidaire ouverte à toute la population.
  - La réaffirmation du principe fondateur de la Sécurité Sociale « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».
  - La prise en charge de la prévention, des soins, de la perte d'autonomie à 100% par la Sécurité Sociale.
- Cela passe par la suppression progressive de tous les restes à charge et frais induits, particulièrement des franchises médicales, des forfaits, des dépassements d'honoraires, de l'activité privée à l'hôpital etc...
- La création d'un pôle public du médicament.

La Coordination Nationale, c'est

- plus de 60 comités, qui défendent et revendiquent un accès aux soins pour toutes et tous, dans toutes les régions.
- un bulletin hebdomadaire, un site et une page Facebook pour relayer les luttes locales sur la santé ;
- des rencontres régulières (présentielles ou visio) pour échanger ;
- un agrément national permettant d'être représentant des usager.e.s (désignation au bon vouloir des ARS).



COORDINATION NATIONALE

Edition 2ème semestre 2022

### COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 – N2017RN0146

Contact : [cda12550@coordination-defense-sante.org](mailto:cda12550@coordination-defense-sante.org)

Site : <http://coordination-defense-sante.org/>

Facebook : <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante>

Présidente : Michèle LEFLON - 06 08 93 84 93 - [michele.leflon@orange.fr](mailto:michele.leflon@orange.fr)

Secrétaire : Rosine LEVERRIER - 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02 - [boudchoum@wanadoo.fr](mailto:boudchoum@wanadoo.fr)

Trésorier : Jean-Luc LANDAS - 07 50 45 06 87 - [jeanluc.landas@sfr.fr](mailto:jeanluc.landas@sfr.fr)



Fondée en 2004 à Saint Affrique

La Coordination des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité [#CoordNatComitésHopitaux](https://twitter.com/CoordNatComitésHopitaux) est une association pluraliste regroupant des citoyen.ne.s, usager.e.s, élu.e.s, professionnel.le.s de la santé dans des collectifs ou comités locaux ou départementaux pour un égal accès de toutes et tous à la prévention, aux soins, à la santé, sans frein de quelque sorte, que ce soit, géographique, financier, culturel, de genre, d'origine...

Dans la diversité de ses comités, son but est d'agir :

- pour une réponse de qualité aux besoins de santé de la population garantissant une égalité d'accès à tous et toutes, en tout point du territoire sans discrimination.
- pour le rétablissement, le maintien, l'amélioration et le développement des structures hospitalières de proximité dans le cadre du service public et d'un aménagement égalitaire du territoire.
- pour le maintien, l'amélioration et le développement du maillage des soins de premier recours au plus près de la population.

La Coordination Nationale permet la mutualisation des expériences, des savoirs et des savoir-faire et l'action juridique.

Tout en respectant l'autonomie et la liberté de chaque comité, la Coordination Nationale permet à ses adhérents, à l'occasion de Rencontres Nationales, de se former, de mener une réflexion collective et d'émettre des avis et des propositions sur la politique générale de santé, son financement et ses déclinaisons dans les territoires et bassins de vie.



## Les propositions de la Coordination Nationale

Le système de santé est en crise profonde, soumis aux coupes budgétaires, à la privatisation, au déficit de professionnel.le.s de santé avec des inégalités territoriales et sociales profondes ne respectant pas l'indispensable aménagement égalitaire du territoire. **La population est mise en danger.**

### Une nécessaire démocratie

La santé doit s'entendre de la naissance à la mort, de la prévention à la prise en charge de la dépendance, en passant notamment par l'éducation thérapeutique et le soin... C'est en ce sens que la santé est un fait social global.

Il faut passer d'une organisation de la santé autour de l'offre de soins à une organisation autour des besoins des populations.

Cela impose qu'usager.e.s, personnel.le.s de santé et élu.e.s soient représenté.e.s, à tous les niveaux, du local au national, dans les instances décisionnelles, dotées de moyens et de pouvoirs leur permettant de mieux exprimer ces besoins et d'en contrôler la réponse donnée.

Enfin, il est impératif de se réapproprier la gestion de la Sécurité Sociale en rétablissant l'élection d'administrateurs.trices dans les caisses.

### Une organisation du système de santé assise sur les bassins de vie

**La prévention** doit être omniprésente dans tous les aspects de la vie sociale, dans l'enseignement, au travail, dans les communes et les quartiers et tout au long de la chaîne du soin.

**Le premier recours** doit pouvoir donner une réponse, assurant prévention, dépistage, prise en charge des symptômes courants, suivi des pathologies chroniques, orientation vers le social ou le sanitaire et social, continuité et permanence des soins.

La Coordination Nationale préconise la création d'un **service public de santé de proximité** s'appuyant prioritairement sur un maillage territorial en centres de santé pluridisciplinaires permettant un exercice de la médecine répondant aux souhaits des jeunes professionnel.le.s : salariat, travail en équipe pluriprofessionnelle et tiers -payant...

Toutes ces propositions sont détaillées dans notre projet pour un service public sanitaire égalitaire et solidaire de proximité, téléchargeable sur notre site : <http://coordination-defense-sante.org/>

### Le respect de la proximité de l'hôpital public

L'organisation des hôpitaux publics doit reposer sur la gradation des soins avec mise en réseau volontaire (la Coordination refuse les fusions et Groupements Hospitaliers de Territoire).

Le site hospitalier territorial de proximité doit permettre un accès aux soins urgents dans un délai de 30 mn. Il doit comporter une maternité de niveau 1, un centre d'IVG, un service de médecine et de chirurgie et les services médico-techniques nécessaires.

Il oriente vers l'hôpital de niveau 2 pour un recours plus complexe et vers l'hôpital régional doté des services très spécialisés.

Le financement des hôpitaux doit leur permettre de répondre aux besoins des populations. La Coordination Nationale refuse le financement des établissements par la tarification à l'activité, encourageant la sélection des patient.e.s et favorisant le privé non soumis à l'obligation de soins.

### Pour une psychiatrie fonctionnant en secteur

La prise en charge des jeunes et adultes souffrant de pathologies psychiques nécessite d'importants moyens humains et financiers, dans le cadre de secteurs, respectant la spécificité de la psychiatrie.

### Perte d'autonomie

La prévention est essentielle avec en particulier le renforcement de la médecine du travail.

La prise en charge de la perte d'autonomie (personnes âgées et/ou en situation de handicap) doit reposer sur un **financement à 100 % par la Sécurité Sociale** et un **service public** présent sur l'ensemble du territoire (médecine du travail et scolaire, hébergement, service d'aide à domicile)

### Démographie des professionnel.le.s de santé

#### **La Coordination a publié un plan d'urgence**

*(disponible sur notre site)*

Il y a urgence à augmenter massivement le nombre de professionnel.le.s formé.e.s et à retenir les soignants en redonnant du sens aux métiers du soin en remettant le malade au centre du système de santé et en reconnaissant financièrement ces métiers.

La répartition des professionnel.le.s doit être régulée à l'hôpital comme en libéral pour assurer l'égalité des territoires : la liberté d'installation s'arrête là où commence l'intérêt général.

L'obligation de la permanence médicale doit être rétablie et concerner tous les médecins.